

LIGUE D'ESCRIME DE FRANCHE-COMTE

Maison des Ligues

3 av. des Montboucons - 25000 BESANCON

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 02 OCTOBRE 2010

Lieu : CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR
9, Av. des Montoucons à 25000 BESANCON
Salle numéro 6

Date : Samedi 02 Octobre 2010 à 14h00.

Ordre du jour :

- Bilan moral.
- Bilan sportif saison 2009-2010.
- Bilan financier et approbation des comptes.
- Présentation politique sportive 2010-2011.
- Montant Licence 2010-2011 et affiliation
- Election de deux membres au Comité Directeur de la Ligue.
- Questions diverses.

Présents :

- Monsieur VUILLERMOZ, Vice-Président du Conseil Régional
- Monsieur BOURLIER, Vice-Président du CROS
- Monsieur Louis BERION, Président du BUC et Trésorier de la Ligue.
- Madame Raymonde MERCIER, Présidente du CE La Boyarde – LEVIER.
- Monsieur Lionel BALZANO, Président ASCAP SOCHAUX.
- Monsieur Paul BERTRAND, Président CE ARBOIS et CD 39
- Madame Claire CHAPUIS, Présidente CE LONS LE SAUNIER
- Monsieur Christian DEFASNE, Président du CD 25
- Monsieur Kevin DESCHENES, membre du BUC
- Monsieur Christian DOCK, Président CEHD – PONTARLIER
- Monsieur Frédéric GARNIER, Président ASM BELFORT.
- Monsieur Jean-Christophe ELLENA, représentant le BRC.
- Maître Coralie GUILLIER, Maître d'Armes.
- Monsieur Christophe LANIER, Pdt CE LUXEUIL et Co-Président CD 70
- Monsieur Guy MONTEUIL, membre du CD de la Ligue
- Maître Jean-Pierre PHILIPPON, CTR de la Ligue.
- Monsieur Erik SERRI, Président de la Ligue

Procurations données par :

- Monsieur Gilles TERRYN, Pdt BRC à M.ELLENA

Clubs non représentés :

- Cercle d'Escrime de CHAMPAGNOLE.
- Cercle d'Escrime de DOLE.
- Cercle d'Escrime de GRAY.
- Cercle d'Escrime de GIROMAGNY.
- Cercle d'Escrime de SAINT CLAUDE.
- Cercle d'Escrime de VESOUL.
- Cercle d'Escrime de RONCHAMPS.
- Cercle d'Escrime de RIOZ

Absents excusés :

- Madame la Présidente du Conseil Régional.
- Madame la Directrice Régionale de la Jeunesse et des Sports.
- Monsieur le Président du CROS,
- Madame Christine CEISCA, Présidente du CD 90.
- Monsieur Olivier STEIN, Président du CE DOLE.
- Monsieur Ludovic BALLESTER, Président CE VESOUL
- Docteur Benoît COULON, Membre du CD et médecin de Ligue.
- Monsieur Alain GAMMA et Madame Fabienne GAMMA, membres du CD
-

-/-/-/-

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

1/ BILAN MORAL DU PRESIDENT

Liminairement :

Le Président fait part des difficultés rencontrées au niveau du secrétariat suite à la démission de Mlle Stéphanie CHEVALIER pour des raisons personnelles ; il en est résulté une prise de licence tardive, la Fédération ayant compliqué de surcroît la tâche avec le nouveau bulletin d'affiliation qui doit être accompagné de la carte professionnelle de l'enseignant.

Le Président rappelle :

- que les licences ne peuvent être validées par la FFE si le bulletin d'affiliation n'a pas été retourné dûment rempli et accompagné du justificatif relatif à l'enseignant ; il est nécessaire également que le bulletin soit bien signé par le Président et par l'Enseignant.

- Que le bordereau de licence doit être accompagné du règlement financier y afférent ou du justificatif du virement ; la Ligue ne pourra prendre les licences qu'une fois le paiement enregistré.
- Qu'il est nécessaire d'anticiper dans la mesure où la Ligue de son côté doit enregistrer le bordereau de licence, puis vérifier le paiement avant que la FFE de son côté ne valide à son tour les licences, et ce après être en possession du paiement ; le temps de traitement s'avère donc être de l'ordre au minimum d'une semaine, voire une dizaine de jours...

Le Président remercie Stéphanie pour le travail important qu'elle a réalisé.

Deux personnes sont à ce jour en charge du secrétariat : Betty GINOUVES et Josiane LECRIGNY.

Sur le bilan de la saison 2009-2010 :

Le bilan de la saison passée s'avère satisfaisant :

- les stages ont été réalisés (stage d'arbitrage, stage jeunes, stage formation, stage de zone) avec une innovation : le stage d'été qui a eu lieu à Levier fin août ; ce stage a réuni une quinzaine de participants, principalement des catégories pupille et benjamin ; cette initiative a été bien accueillie ; remerciements aux Maîtres d'Armes qui tout au long de l'année ont accepté d'assurer avec Maître PHILIPPON, l'encadrement de ces stages.
- La journée de formation courant septembre 2010, avec Maître BOULANGER, directeur du Pôle France de Wattignies a rencontré un franc succès, une vingtaine d'enseignant de la zone ayant participé ; pour la saison à venir, la Lorraine reprend le flambeau avec une intervention au sabre de Maître PETEERS, les enseignants Franc-comtois étant invités.
- Les compétitions régionales ont été organisés, que ce soient les Coupes de Franche-Comté, ou bien encore les Championnats de Franche-Comté ; à noter l'organisation de la deuxième phase de la filière minime Horizon 2016 à Besançon par le BUC ainsi que l'organisation du N2 Junior fleuret homme à Sochaux ; le Président remercie les clubs organisateurs de compétition en Franche-Comté.
- Les résultats dans les catégories cadets et juniors sont probants : 3^{ème} place aux Championnats du Monde Junior par Equipe à BAKU (Azerbaïdjan) pour Cédrik SERRI, une sélection en Coupe du Monde Senior fleuret homme à Bonn, 5 sélections en Coupe du Monde Junior fleuret homme (Londres, Aix en Provence, Lignano, Budapest, Mödling), 3 sélections en Coupe Européenne cadettes fleuret féminin (2 escrimeuses à Tauberbishofheim et 1 escrimeuse à Pise), et ce sans compter le déplacement

.../...

... organisé par la Ligue pour les épéistes cadets à Mödling et pour les fleurettistes à Pise, ainsi que la participation de tireurs Francs-comtois à la Coupe Européenne de Salzbourg, celle de Bratislava et du Tournoi International Senior de Brno (République Tchèque)... d'où une certaine dynamique au niveau international ; toutefois, il sera plus difficile pour la saison à venir, (- compte-tenu de la modification du règlement de la Confédération Européenne pour les épreuves catégorie cadet-) d'envisager la participation d'escrimeurs Francs-comtois puisqu'un quota de 20 tireurs par nation a été décrété ; de plus il conviendra d'obtenir l'accord de la FFE qui procédera directement aux inscriptions.

A noter sur le plan national la médaille de bronze remportée par l'ASM Belfort lors des championnats de France par équipe cadet fleuret homme ainsi que la sixième place du BUC par équipe cadette fleuret dame, sans oublier de belles places obtenues par les escrimeurs Francs-comtois lors des Circuits Nationaux N1 (Marine DEMARTHE du BUC à l'épée dame cadette, Edouard FAYOL et Lucas BREDELET de l'ASM Belfort au fleuret homme cadet...).

Pour finir, il convient de souligner la troisième place de l'équipe Vétérans du BUC lors des championnats de France à l'épée.

Par contre, les résultats chez les minimes ont été décevants puisque seul un tireur Franc-Comtois parvient à ce hisser à la 16^{ième} place du critérium national, (Guillaume ELLENA BRC) contrairement aux années précédentes au cours desquelles la Franche-Comté pouvait compter à minima sur des places dans le tableau final ou bien encore des médailles... Il est important dès lors de faire porter l'effort sur les jeunes catégories.

Concernant les licences : le nombre est en diminution puisque de l'ordre de 860 licenciés ; cette diminution est habituelle dans les deux années qui suivent les Jeux Olympiques et se retrouve sur le plan national ; toutefois, il convient de réagir et d'assurer le développement de l'activité sportive ; Besançon a d'ailleurs eu la chance d'accueillir le Road Show, (manifestation à l'initiative de la FFE pour promouvoir les Championnats du Monde qui auront lieu début novembre à Paris), journée au cours de laquelle de nombreuses personnes ont pu être initiées à l'escrime ; le Président remercie le Maire de Besançon pour l'aide apportée, le Buc en sa qualité de Club d'accueil, et Maître Coralie GUILLIER ainsi que Maître PHILIPPON qui ont assuré la responsabilité de l'encadrement lors de cette manifestation.

Concernant la labellisation : 6 clubs à ce jour bénéficient du label Ecole Française d'Escrime savoir : le Cercle d'escrime La Boyarde - Levier, le Cercle d'escrime d'Arbois et du Triangle d'Or, l'ASM Belfort, le Cercle d'Escrime de Dôle, le Cercle d'Escrime du Haut-Doubs Pontarlier, le Besançon Université Club.

Le Président félicite les Clubs concernés, lesquels se sont ainsi inscrits dans une démarche de qualité ; il incite une nouvelle fois les autres clubs qui remplissent les conditions à s'engager dans cette démarche.

Pour finir : bienvenu au nouveau club de RIOZ qui a vu le jour au cours de la saison 2009-2010.

Le Président pour finir tient à remercier tous ceux qui soutiennent la Ligue, souhaitant à chaque club une bonne saison 2010-2011.

2/ BILAN SPORTIF DU CTR, Maître PHILIPPON.

(Cf le document intitulé Bilan Sportif 2008 et 2009 annexé).

3/ INTERVENTION de Monsieur BOURLIER et de Monsieur VUILLERMOZ

Monsieur BOURLIER, Vice-Président du CROS excuse Monsieur Vincent FUSTER retenu par ailleurs ; Monsieur BOURLIER rappelle les diverses missions du CROS, et souhaiterait une plus grande participation lors des journées thématiques ; concernant la réforme du CNDS : elle est en cours d'élaboration avec encore d'importantes difficultés notamment quant aux têtes de réseaux.

Monsieur VUILLERMOZ, Vice-Président du Conseil Régional excuse la Présidente, retenue par ailleurs ; il rappelle les domaines d'interventions du Conseil Régional et la politique du Conseil Régional en matière sportive et notamment la nécessité d'une mutualisation des moyens, rappelant que l'escrime a été l'une des premières ligues à répondre de façon positive quant à l'acquisition d'un matériel (kit premières touches) destiné à tourner sur l'ensemble de la région.

4/ BILAN FINANCIER, M. Louis BERION.

Le Trésorier présente l'exercice 2009 et le prévisionnel 2010.

L'Assemblée Générale donne quitus à l'unanimité sur le Budget 2009 présenté.

L'Assemblée Générale donne également quitus à l'unanimité sur le Budget Prévisionnel 2010.

Le Président remercie Louis BERION pour le travail ainsi réalisé.

5/ POLITIQUE SPORTIVE et REGLEMENT SPORTIF

Le Président rappelle les lignes définies lors du Comité Directeur du matin :

- a) Nécessité de regrouper les compétiteurs afin de leur offrir une meilleur confrontation, à raison de trois regroupements dans l'année, soit sur une journée, soit sur une ½ journée ; la ligue prendra en charge l'indemnisation du ou des cadres dans le cadre de l'ETR.

- b) Maintien si possible des équipes de Ligue, avec cette circonstance que pour la saison 2010-2011, les circuits cadets européens ne sont plus « open » ; en effet, il faudra figurer dans les 60 premiers du classement français et obtenir l'aval de la commission d'arme pour avoir le droit de participer à une épreuve européenne ...
Il sera donc nécessaire, au niveau de la Ligue, de se pencher sur une autre dynamique...

- c) Concernant les stages :
 - pour l'arbitrage : maintien du stage de la Toussaint à Levier ; la ligue prendra en charge le coût de l'encadrement, chaque stagiaire assumant le paiement de l'intégralité du stage.
 - Pour la formation : maintien des deux stages en même temps que les stages jeunes ; la ligue prend en charge le coût de l'encadrement.
 - Pour les jeunes (pupilles-benjamins) : maintien des stages de Noël et de Pâques ; participation de la Ligue de 10 € par stagiaire, ainsi que la prise en charge de l'encadrement.
 - Pour le stage d'été : ce stage est reconduit ; les catégories seront définies ultérieurement ; la participation de la Ligue sera de 10 € par stagiaire, ainsi que la prise en charge de l'encadrement.
 - Pour les stages de Zone : l'aide financière de la Ligue par stagiaire sera de 15 € ainsi que la prise en charge des frais de l'encadrement ; Les sélections au stage se feront par le biais de la commission de sélection qui s'appuiera sur le classement régional (principe = les 4 premiers du classement régional) ; concernant les stages de zone, quota régional maximum de 4 tireurs par arme et par catégorie (minime et cadet); il est nécessaire de respecter ce quota ; en cas de désistement d'un tireur sélectionné, il appartiendra à la commission de sélection de décider s'il y a lieu de désigner un autre tireur.

- d) Concernant l'indemnisation des tireurs en compétition : le comité directeur décide d'allouer une indemnité forfaitaire de 30 € aux tireurs :
- Sélectionnés en Coupe du Monde ou en Coupe Européenne par la Fédération Française d'Escrime.
 - Participants à des épreuves de Coupe Européenne, et terminant dans les 32 premiers de la compétition.
 - Sélectionnés aux championnats de France N1 pour toutes les armes en cadet, junior, senior, ainsi que pour le Critérium National Minime individuel.
 - Sélectionnés aux circuits N1 Open cadet, junior, senior, pour toutes les armes et classés dans les 32 premiers de l'épreuve.
 - Sélectionnés aux circuits N1 soumis à qualification, cadet, junior, pour toutes les armes.
 - Sélectionnés à la troisième phase minimes, et classés dans les 16 premiers de cette épreuve.
- e) Concernant l'indemnisation des enseignants : la Ligue contacte le service des chèques emplois afin de pouvoir faire établir des fiches de paie, et d'être en règle avec les nouvelles données ministérielles, étant rappelé que l'enveloppe ETR disparaîtra, et qu'il appartiendra à la Ligue de prévoir en conséquence la rémunération des enseignants sur les mêmes bases que précédemment (même montant en net).
- f) Concernant l'indemnisation des Clubs organisateurs de compétitions Ligue et la formule relative aux épreuves de Ligue :

Le montant de l'indemnisation revenant aux clubs organisant un championnat de Ligue ou une Coupe de Franche-Comté ou bien encore la phase régionale Horizon 2016 est maintenue à 100 €, à charge pour le Club organisateur de retourner à la Ligue le bilan financier accompagné de la liste avec émargement des arbitres rétribués ; la Ligue adressera ensuite au Club organisateur l'indemnité de 100 € lui revenant.

Cette aide est accordée également pour la saison 2010-2011 aux deux clubs organisant la deuxième phase Horizon 2016 minime : Lons le Saunier au sabre et le BUC au fleuret.

Les championnats de Ligue auront lieu :

- à Levier pour le Sabre.
- à Belfort pour l'Épée.
- à Vesoul pour le Fleuret.
- Concernant les championnats de Franche-Comté pupille et benjamin : la ligue attend qu'un club se porte volontaire pour l'organisation...

Les Coupes de la Ligue Pupilles et Benjamins auront lieu :

- à Sochaux (fleuret et épée), à Levier (sabre), à Belfort (fleuret et épée), à Luxeuil (fleuret et épée), et à Belfort (fleuret et épée). (cf le site de la ligue pour les dates).

- Page 8 -

Formule pour les Coupes de Franche-Comté : le ou les tours de poule regrouperont les garçons et les filles ; le tableau d'élimination directe verra les garçons et les filles séparés.

Formule pour les Championnats de Franche-Comté pupille et benjamin :

- en individuel : un tour de poule mixte avec tableau séparé garçons et filles.
- Par équipe : le comité directeur souhaite permettre la mixité et même la rendre obligatoire dans les années à venir ; en conséquence et pour 2010-2011, les équipes qui seront mixtes bénéficieront de la gratuité de l'engagement ; à compter de la saison 2011-2012, la mixité sera obligatoire.

Formule pour les Championnats de Franche-Comté minime à vétéran : elle demeure inchangée : un tour de poule avec un tableau d'élimination directe sans repêchage.

Horizon 2016 :

La phase régionale aura lieu à Pontarlier.

Il est rappelé que les tireurs ne peuvent participer qu'à une seule arme.

Il s'avère que le nombre d'arbitre pour les compétitions de jeune est insuffisant ; la commission d'arbitrage doit se pencher sur la question...

g) sur le regroupement des sélectionnés aux championnats de France :

Le comité directeur décide de reconduire la journée regroupant les sélectionnés aux championnats de France.

Cette journée est obligatoire pour les minimes qualifiés pour la Fête des jeunes de telle sorte que sauf autrement pour raison de santé et certifié par un médecin ou motif légitime décliné au moins 1 mois avant ledit regroupement et accepté par la commission de sélection, tout tireur minime se doit de participer à cette journée sous peine de ne pouvoir participer à la Fête des jeunes.

Elle est facultative pour les cadets et juniors.

L'opération polo est reconduite.

h) vêtements de Ligue :

Le comité directeur souhaite permettre aux tireurs les plus représentatifs de la Ligue de porter « les couleurs » de la Ligue ; le président se renseigne sur les possibilités et les coûts au niveau de vêtement.

Toute personne intéressée pourra acquérir ces vêtements.

i) acquisition de matériel :

Le comité directeur décide de poursuivre l'investissement au niveau matériel électrique ; en conséquence il est décidé pour la saison 2010-2011 de procéder à l'acquisition d'une piste moquette, d'un appareil électrique avec chrono et score, et d'une paire d'enrouleurs.

j) classement ligue :

Il s'est avéré que le coefficient attribué aux Championnats de Ligue dans le classement régional était trop élevé vis-à-vis des épreuves nationales.

En conséquence, il est décidé que le coefficient sera :

- de 0,1 pour les championnats de ligue dans les catégories cadet, junior et senior.
- de 0,25 pour les championnats de ligue dans la catégorie minime.

Seront également pris en compte dans le classement régional minime :

- le tournoi de Belfort avec un coefficient de 0,5.
- Le N2 cadet de Macon.
- Pour le sabre : à définir.

Les responsables des classements :

- fleuret = Me Philippe VIDAL
- épée = Me Coralie GUILLIER
- sabre = Me Lucas SCHAUSS
- pupilles et benjamins : Me Coralie GUILLIER

6/ COUT DES LICENCES, DE L’AFFILIATION, ET DES ENGAGEMENTS.

a) Coût des licences :

Le coût des licences est établi comme suite sur la base de l'assurance type 0, et ce à l'unanimité ; il est à noter que la Ligue n'a pas augmenté sa quote-part .

	FFE	CD	Ligue	TOTAL
Moustiques :	9,50	2,00	9,00	20,50
Poussins :	16,50	3,00	10,50	30,00
Dirigeants :	18,00	3,00	10,00	31,00
Autres :	26,50	5,00	19,50	51,00
Enseignant :	26,50	0	0	26,50

b) Affiliation :

L'assemblée Générale décide de ne pas modifier le montant de la quote-part Ligue de l'affiliation, de telle sorte que les montants sont les suivants (voté à l'unanimité) :

Nbre de licenciés	Part FFE	Part Ligue	Total
- moins de 50	60,00	0,00	50,00
- de 50 à 150	90,00	0,00	75,00
- plus de 150	120,00	0,00	100,00

- Page 9 -

c) Droits d'engagement Championnats de Franche-Comté.

- pour les épreuves individuelles : maintien à 8,00 €
- pour les épreuves par équipes : 15,00 € pour l'équipe.

7/ ELECTIONS

Deux personnes se sont présentés aux élections du Comité Directeur :

- Mme Céline CARE de l'ASCAP
- M. Christophe MARION de LUXEUIL.

Ces deux personnes sont élus à l'unanimité.

8/ DATE PROCHAINE AG et PROCHAIN COMITE DIRECTEUR :

Les prochains comités directeurs de la Ligue auront lieu le 05 mars 2011 et le 02 juillet 2011 au matin.

La prochaine assemblée générale aura lieu le 02 juillet 2011, l'après-midi.

9/ REMISE DE RECOMPENSES

- Il est remis en présence de Monsieur VUILLERMOZ, Vice-Président du Conseil Régional les diplômes revenant aux clubs ayant obtenu leur labellisation école française d'escrime ainsi que l'indemnité leur revenant.
- Il est remis également à l'équipe de Belfort Cadet et à l'équipe Vétérans du Buc, un souvenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

La secrétaire

Le Président

COMpte DE RESULTAT 2009

N° compte	CHARGES	Montant 2008	Prév 2009	Réal 2009	N° compte	PRODUITS	Montant 2008	Prév 2009	Réal 2009
60657	Fournitures bureaux	386.49	600	645.45	70100	Vente produits finis	951,00	1000	5122.29
60681	Fournitures diverses	3005.30	6000	3313.46	701001	Cotisations	15967,40	16500	14669.20
6070	Achats marchandises	50.00	1000	250.00	70600	Inscription Championnats	4124,00	4000	4689.50
	Sous-traitance administrative	21.56	200	21.56	70830	Locations diverses			1550.00
	Sous-traitance technique	4800.00	1500	5450.00	74000	Subventions d'exploitation		3000	632.50
61151	Sous-traitance pensions	8161.95	13000	10706.85	74113	Subventions Conseil Régional	10743,00		1361.35
61160	Location bureau ligue	1028.93	1500	1581.07	74114	Subventions Conseil Général 25	1990,00		
61176	Primes d'assurance	527.60	540	527.60	74210	Subventions DRDJS	9000,00	7900	11584.48
6132	Coupes médailles	134.00	400	1152.70	75510	Remboursement frais de stage	7664,30	7700	8924.13
6251	Voyages et déplacements	1628.80	500	928.80	75800	Produits divers gestion courante			819.89
6234	Déplacement CTR	2470.68	2000	2949.04	76400	Produits financiers	278,63	300	154.82
6251	Déplacements compétitions		3000	1639.12					
6254	Dédommagement arbitrage	520.00	5000	1562.50					
62512	Aides clubs compétitions	600.00	1000	3378.00					
62513	Réceptions	632.40	1500	1355.08					
62563	Affranchissement	66.04	100	198.66					
62565	Téléphone bureau	259.43	500	383.51					
6257	Téléphone CTR	300.00	400	450.00					
6263	Services bancaires	21.37	10	34.85					
6265	Divers			76.00					
62652	Concours divers	145.85	150	97.85					
6270	Dotations amortissements		1500	1130.82					
6280	Dotations aux provisions			5000.00					
6281									
6811	Total charges	24760.40	40400	42832.92		Total des produits	50718,33	40400	49508.16
6815	Résultat excédentaire 2009			6675.24		Total général	50718,33		49508.16
	Total général			49508.16					

BILAN SYNTHETIQUE

ASS LIGUE D'ESCRIME DE FRANCHE COMTE

Edition du : 01/01/2009 au 31/12/2009

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions Net				
Actif immobilisé :						
Immobilisations incorporelles						
- Fonds commercial						
- Autres	56 459	42 628	4 353		3 049	
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
TOTAL I	56 459	42 628	4 353			
Actif circulant :						
Stocks et en-cours (autres que marchandises)						21 529
Marchandises						5 935
Avances et acomptes versés sur commandes						27 464
Créances :						
Clients et comptes rattachés	4 301					
Autres	3 395					
Valeurs mobilières de placement	34 353					
Disponibilités (autres que caisse)	122					
Caisse						
TOTAL II	42 172					
Charges constatées d'avance (III)						
TOTAL GENERAL (I+II+III)	98 631	42 628	45 213		56 003	42 164
Capitaux propres						
Capital						
Ecart de réévaluation						
Réserves :						
- Réserve légale						
- Réserves réglementées						
- Autres						
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)						
Provisions réglementées						
TOTAL I						
Provisions pour risques et charges (II)						
Dettes						
Emprunts et dettes assimilées						
Avances et acomptes reçus sur commandes						
Fournisseurs et comptes rattachés						
Autres						
TOTAL III	40 860					
Produits constatés d'avance (IV)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	45 213				56 003	42 164

BUDGET PREVISIONNEL 2010

N° compte	CHARGES	Exécuté 2009	Prév 2010	N° compte	PRODUITS	Exécuté 2009	Prév 2010
60657	Fournitures bureau	645.45	600	70100	Vente produits finis	5122.29	4000
60681	Fournitures diverses	3313.46	6000	701001	Cotisations	14669.20	14000
6070	Achats marchandises	250.00	1000	70600	Inscription Championnats	4689.50	4000
61151	Sous-traitance administrative	21.56	200	70830	Locations diverses	1550.00	1000
61160	Sous-traitance technique	5450.00	5000	74000	Sbventions d'exploitation	632.50	500
61176	Sous-traitance pensions	10706.85	13000	74113	Subvention Conseil Régional	1361.35	2000
6132	Location bureau ligue	1581.07	1500	74114	Subvention Conseil Général 25	0,00	
6160	Primes d'assurance	527.60	540	74210	Subvention DRDS	11584.48	10000
6234	Coupes médailles	1152.70	400	75510	Remboursement frais de stage	8924.13	7000
6251	Voyages et déplacements	928,80	500				
62512	Déplacement CTR	2949.04	3000	75800	produits divers de gestion	819.89	
62513	Déplacements compétitions	1639.12	1500	76400	Produits financiers	154.82	150
62563	Dédommagement arbitrage	1562.50	2000				
62565	Aides clubs compétitions	3378,00	3100				
6257	Réceptions	1355.08	1500				
6263	Affranchissement	198.66	200				
6265	Téléphone bureau	383.51	500				
62652	Téléphone CTR	450.00	400				
6270	Services bancaires	34.85	50				
6265	Divers	76.00					
6281	Concours divers	97.85	160				
6811	Dotations amortissements	1130.82	1500				
6280	Dotations aux provisions	5000.00					
	Total charges	42832.92	42650		Total des produits	49508.16	42650
	Résultat excédentaires	6675.24			Total général	49508.16	
	Total général	49508.16					